



**APPEL
À MANIFESTATION
D'INTÉRÊT**

Juin 2025

Occupation temporaire
d'une halle d'activités

Un lieu collectif de travail, de
création et de vie pour les acteurs
du territoire

La Poste Beauvisage

Quartier Beauvisage – Pressensé
159 rue du Professeur Beauvisage
Lyon 08 (69)

2 ans d'occupation



PRÉSENTATION

A partir de l'été 2025, l'ancien site de tri postal propriété de La Poste Immobilier, située au 159 rue du Professeur Beauvisage, fera l'objet d'une occupation temporaire pour une durée de 2 ans, jusqu'à juillet 2027.

Monté, géré et animé par Intermède, coopérative agissant pour la transformation des lieux et des territoires, le site va reprendre vie pour répondre aux besoins d'acteurs locaux pour des activités entrepreneuriales, artisanales et artistiques.

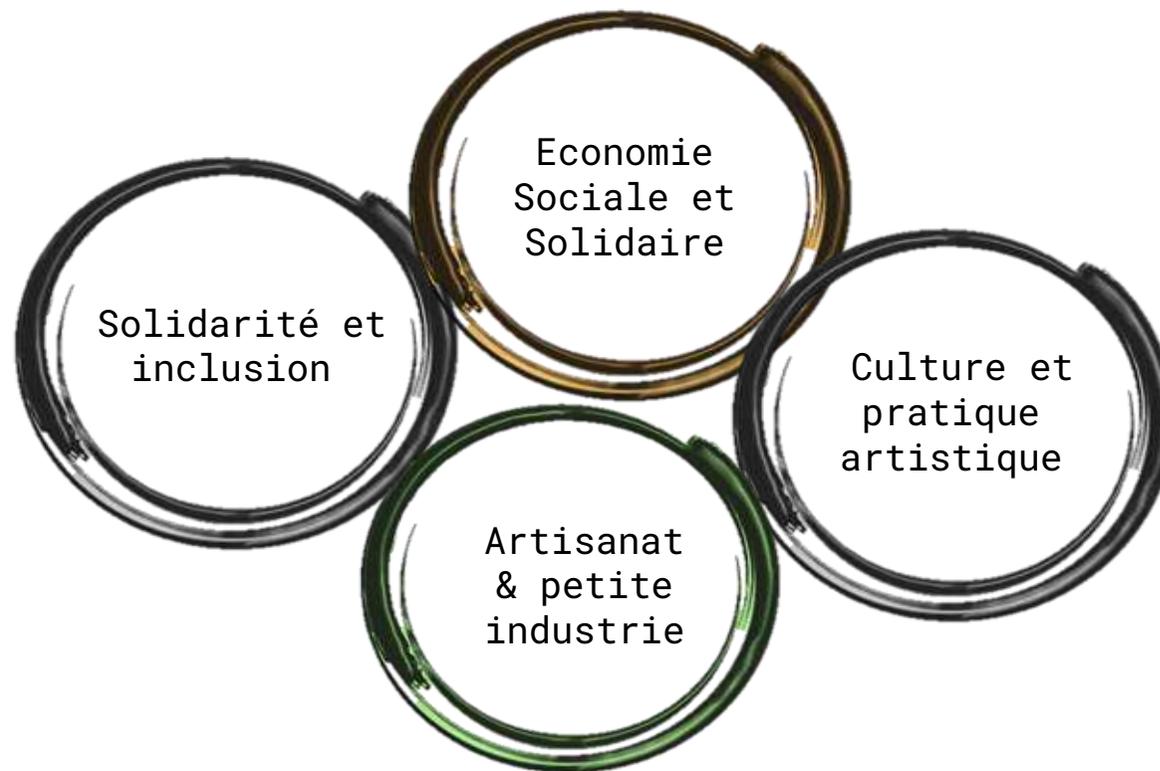
Le site sera géré et animé par une personne dédiée à l'occupation temporaire.

Et si vous étiez les premier.e.s à occuper ce lieu atypique ?



ESPRIT DU SITE

Le projet d'occupation temporaire propose des espaces intérieurs abordables et atypiques, aussi bien en taille qu'en volume, **chauffés et climatisés**, pour accueillir des activités autour de notamment quatre axes thématiques :



Les redevances mensuelles (incluant les charges) sont en-deçà des tarifs du marché, dans le but de **soutenir l'entrepreneuriat** en faveur d'une économie plus locale et soutenable.

LES LIEUX D'INTERMÈDE

Un des objectifs de l'occupation temporaire est aussi la mise en place d'un écosystème autour du lieu. Il s'agit de créer une **dynamique collective**, des collaborations professionnelles et une "communauté" propre au site.

La vie de coloc' se mettra en place au fil de l'eau, avec des chantiers participatifs pour aménager les lieux, des moments conviviaux pour apprendre à mieux se connaître, et des réunions de travail pour co-construire ensemble un **projet commun**.

S'installer sur ce site, c'est ainsi participer à sa mesure à un projet collectif et collaboratif en lien avec son territoire.



Photos de La Filature et Les Ateliers Briand, tiers-Lieux gérés par Intermède sur la Métropole de Lyon

ACCÈS AU SITE

Localisation : 159 Rue du Professeur Beauvisage, Quartier Beauvisage – Pressensé (Lyon 8)

Transports en commun :

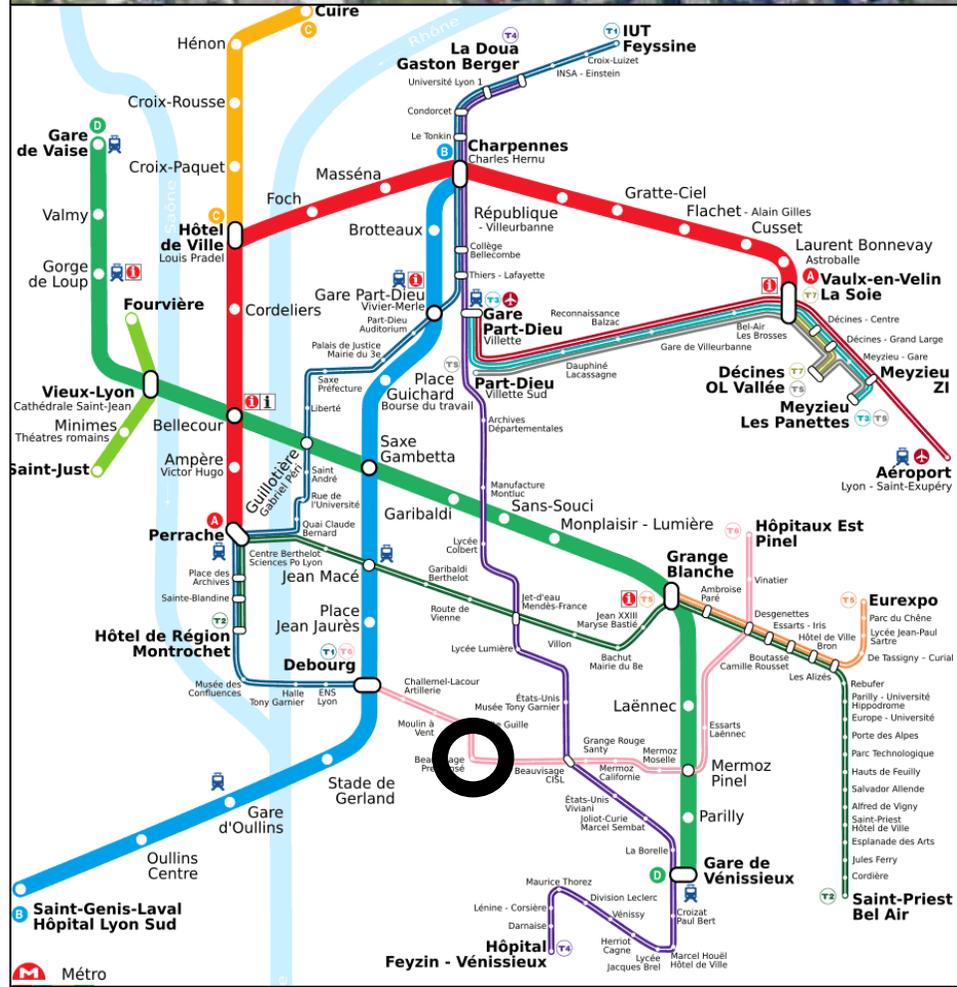
- Bus : ligne C16 ou ligne 34
- Tramway : ligne T6 (8 minutes du Métro Debourg)
- Tramway : ligne T4 (arrêt à 5 minutes à pied)

Transports individuels :

- En vélo (à 20 minutes de Part Dieu ou Perrache) : des emplacements abrités pour les vélos sont disponibles sur le site
- En voiture : des places de parking gratuites sont disponibles à proximité du site

Livraisons :

Une cour sécurisée permet l'accès aux petits camions et services de livraisons pour décharger.



Informations sur le site :

1 600m² de locaux (ateliers et bureaux d'accompagnement)

600 m² d'espaces extérieurs

-  Limite du site
-  Entrée et sortie du site
-  Entrée et sortie des bâtiments
-  Arrêt de tramway T6



CONDITIONS

d'occupation temporaire

ATELIERS/STOCKAGE

Surface totale des espaces disponibles : 1 600 m²

Durée d'occupation : Juin 2025 – Juillet 2027 (2 ans)

Participation financière - Redevance (incluant toutes les charges) :

| Bâtiment d'activités Grille tarifaire pour ateliers | |
|---|------|
| <i>euros/m²/an CC et HT</i> | |
| Ateliers / Bureaux ouverts | 120€ |
| Ateliers / bureaux privatifs | 130€ |



ATELIERS - Détail des charges

Charges et services compris

- Wifi, prises électriques...
- Consommations fluides (électricité, chauffage, climatisation, eau...)
- Espaces communs (cuisine, salles de réunion, sanitaires, vestiaires, parking vélos)
- Gestion et animation du site
- Ménage et entretien des communs
- Serrure fonctionnelle pour fermer son espace (dans le cas des espaces fermables)
- Entretien des volets roulants et des portes d'accès
- Entretien et maintenance du site

Accueil du public : Interdit sur l'ensemble du site. Les espaces sont uniquement réservés aux travailleurs et leurs clients.



REPORTAGE PHOTOS



Cour sécurisée



Hall d'activité



*Bureau d'accompagnement /
ateliers fermés*



*Bureau d'accompagnement /
ateliers fermés*



*Bureau d'accompagnement /
ateliers fermés*



*Bureau d'accompagnement /
ateliers fermés*



*Accès au bâtiment
par SAS sécurisé*



Sanitaires



Cour extérieure commune



*Petite annexe
commune*



*Annexe : espace
commun*



*Annexe : espace
commun*

POUR CANDIDATER
ou nous rendre visite...

CANDIDATURE

Etape 1 : Prise de contact

Prendre contact par mail avec Julie Pinson : julie.pinson@intermede.co

En prenant le soin de présenter sommairement: votre activité, votre besoin en locaux, votre intérêt à rejoindre les lieux, vos coordonnées.

Cela pourra donner lieu à un échange téléphonique pour comprendre votre besoin et imaginer ensemble une solution d'installation.

Etape 2 : Visite du site possible :

- **Sur rendez-vous uniquement :**
julie.pinson@intermede.co

Etape 3 : Envoi du dossier de candidature

- Un document détaillant : votre activité, votre besoin de locaux, vos besoins spécifiques, votre intérêt à nous rejoindre, vos possibilités de contribution à la vie du lieu et votre compréhension générale du projet d'occupation temporaire
- Votre bilan et compte de résultats des 2 dernières années
- Un justificatif d'activité (Inscription Registre des associations, ou extrait K-bis, ou numéro d'auto-entrepreneur ou d'affiliation à la maison des artistes...) et un justificatif d'assurance

Etape 4 : Réponses aux candidats

Pour les sélectionnés : signature de la convention d'occupation entre Intermède et la structure + signature du règlement intérieur

FOIRE AUX QUESTIONS

Puis-je accueillir du public ?

Non, le bâtiment est classé ERT (Établissement Recevant des Travailleurs) et n'a pas vocation à accueillir du public.

Combien vais-je payer et quand ?

Les occupants règlent leur redevance au plus tard le 5 du mois en cours. A leur arrivée, il leur est demandé une caution équivalent à 2 mois de redevance. La caution est encaissée et rendue à la sortie des lieux, si les conditions d'usages ont été respectées.

Quels frais seront à ma charge ?

Les travaux d'installation sont à la charge des occupants (installation, petit nettoyage, peinture, petits travaux d'embellissement, cloisonnement le cas échéant) ainsi que le mobilier/matériel de votre local. En cas d'équipement technique spécifique ayant une forte consommation d'énergie, la mise en place d'un sous compteur pourra être envisagé à la charge du preneur.

Quels frais sont compris ?

Les services compris sont précisés ci-avant. Intermède prend en charge une partie de l'aménagement des espaces communs, et assure la gestion technique du bâtiment.

Y a-t-il des horaires d'ouverture / fermeture ?

Le lieu est accessible par les occupants 7j/7 jour et nuit, dans le respect du règlement intérieur sur les usages du lieu

Est-il possible de domicilier mon association / entreprise ?

Non, il n'est pas possible de domicilier votre organisation sur le site d'occupation temporaire, en raison de la nature de votre convention.

CONTACT

Julie Pinson

Julie.pinson@intermede.co

Tel : 06 51 70 92 60

